

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

31 communes décident de ne plus payer les montants qui leurs sont réclamés par le canton au titre de la facture sociale (Participation à la Cohésion Sociale)

Lors d'une réunion à Rolle le lundi 15 avril 2024, 31 communes¹ dont l'autonomie garantie par la constitution vaudoise est fortement atteinte par leur contribution à la facture sociale cantonale, ont décidé d'arrêter leurs paiements.

Par cette action symbolique forte, ces communes souhaitent amener le Conseil d'Etat à ouvrir enfin un dialogue avec elles sur le fond de leurs griefs.

Ces communes, représentant près de 10% de la population du canton et plus de 10% des communes vaudoises, ont payé en 2023 presque 30% de la participation communale aux dépenses sociales du canton.

Pour rappel, en décembre 2021, le Tribunal Cantonal a reconnu que ces montants « *ne sont conformes ni à l'autonomie communale définie par la constitution vaudoise ni au principe de proportionnalité qui exige qu'il existe un rapport raisonnable entre le but visé et les intérêts publics ou privés* ». Pourtant, le tribunal cantonal n'a pas tiré les conséquences juridiques de cette constatation, obligeant ainsi les communes à poursuivre leur action devant le Tribunal fédéral.

Dans son arrêt du 23 juin 2023 le Tribunal Fédéral a cassé les décisions cantonales relatives au décompte 2019. Aux fins de prétendument tenir compte des considérants de l'arrêt du Tribunal Fédéral et permettre aux communes d'être entendues, la DGAIC a annulé ses décisions pour les décomptes pour les années 2020 à 2022. Cela étant, au lieu de convoquer les communes pour entendre leurs griefs, le canton a tout simplement envoyé les mêmes décomptes, avec les mêmes montants que ceux qui apparaissaient sur les décomptes qui avaient été cassés ou respectivement annulés, et a rendu de nouvelles décisions qui réclament exactement les mêmes montants. Ceci a contraint nos communes à redéposer une centaine de recours à l'encontre de ces nouvelles décisions...

En raison de l'arrêt du Tribunal Fédéral et des annulations décidées par le Canton, nos communes ont logiquement réclamé, en octobre 2023, la restitution des sommes que ce dernier avait perçus sur la base de décisions qui n'ont plus de validité. A ce jour les courriers de nos avocats n'ont même pas eu l'honneur d'une réponse...

« *Nous ne sommes pas opposés à la politique sociale du canton, ni à une contribution communale, seulement aux montants déraisonnables et disproportionnés que nous sommes appelés à payer. À quoi sert d'être 'entendu' si personne n'écoute* » commente la Syndique de Rolle, Monique Pugnale.

¹ Arzier-Le-Muids, Borex, Bougy-Villars, Bursins, Chavannes-de-Bogis,, Chésereux, Coinsins, Commugny, Coppet, Crans, Denens, Échandens, Eysins, Féchy, Genolier, Gingins, Jouxteus-Mézery, Le Vaud, Lutry, Mex, Mies, Paudex, Pully, Rolle, Signy-Avenex, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges, Vich, Villars.Sainte-Croix, Vufflens-le-Château

Gil Reichen, Syndic de Pully, note que « *Mme Christelle Luisier parle beaucoup de dialogue avec les communes, mais pour le moment c'est silence radio ... Nos griefs sont connus du canton depuis 10 ans ou plus.* »

Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, estime que « *les dernières prises de positions des services cantonaux ne sont pas dignes d'un canton qui est censé être le garant de la séparation des pouvoirs et du respect des décisions de justice* ».

Nos communes se sont récemment adressées au Conseil Fédéral pour l'inviter à intervenir auprès des instances cantonales vaudoises pour les rappeler à leurs obligations et aux respects des décisions de justices.

Contacts :

Robert Middleton, Syndic de Crans, syndic@cransvd.ch – tél. 077 410 67 66

Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies pas@sja.ch – tél. 079 414 51 35